

Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Commission Permanente du jeudi 9 février 2012

La Commission Permanente du Conseil Régional, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel de Région, le jeudi 9 février 2012 à 14 heures, sous la Présidence de Monsieur Martin MALVY, Président.

**Présents :**

Mme ADDA, Mme ARRIBAGE, Mme BAUDOIN, Mme BELLOUBET, M. BRUGAROLAS, M. CALLEJA, M. CALVET, M. CARBALLIDO, Mme CHAUMETTE, M. CIEKANSKI, M. CROS, Mme DEDIEU-CASTIES, Mme DEQUE, M. DEVILLE, M. FERTE, M. GAITS, Mme GARRIGUES, Mme GLEIZES, Mme GOUMONT, M. GUILHAUMON, M. LABARTHE, M. LUCHE, Mme MARCEL, Mme MARTIGNAC, M. MARZIANI, M. MIRC, Mme MITTERRAND, M. ONESTA, M. PARISE, Mme PELLEFIGUE, Mme PEREZ, M. PICQUET, Mme PINEL, Mme PINOL, M. PLANO, Mme POUCHELON, M. RAYNAUD, Mme SALOMON, Mme SALVAN, Mme SASSANO, M. SIMON, M. SUAUD, M. TEYSSÉDRE, M. THOUROUDE, M. TRAVAL, M. TREMEGE, Mme VABRE

**Absent(s) excusé(s), ont donné délégation de vote :**

Mme DELCAMP a donné délégation à M. FERTE  
Mme DELGA a donné délégation à M. LABARTHE  
Mme IBORRA a donné délégation à Mme MITTERRAND  
Mme PIETERS a donné délégation à Mme MARTIGNAC  
M. POUJADE a donné délégation à M. PARISE  
M. SERIEYS a donné délégation à Mme PEREZ

**OBJET : RESERVES NATURELLES REGIONALES  
CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU MASSIF DU PIBESTE-  
AOULHET (65)**

**ARTICLE UN :** Le classement du territoire du Massif du Pibeste–Aoulhet (Hautes-Pyrénées) en Réserve Naturelle Régionale est approuvé.

**ARTICLE DEUX :** Le règlement de classement de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Pibeste–Aoulhet (65) définissant le périmètre de la Réserve et précisant la durée du classement, les mesures de protection applicables, les modalités de sa gestion et de contrôle des prescriptions, présenté en annexe est approuvé.

**Acte Rendu Exécutoire :**

- Date de transmission à la Préfecture : 10 février 2012
- Date de publication : 15 février 2012

Pour extrait conforme,  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
JOEL NEYEN

## ANNEXE

### Fiche de synthèse

#### Massif du Pibeste –Hautes-Pyrénées–

Statuts : Ex-RNV

Surface (ha) : 2610 ha pour l'ex-RNV,  
Projet d'extension portant la superficie à 5 110 ha.

Situation géographique : Communes d'Agos-Vidalos, Ouzous, Salles-Argelès, Ségus, Viger, Omex, Ossen, (l'extension porte sur la commune de St Pé de Bigorre)  
Pays des Vallées des Gaves

Création : 07/10/1994, extension 05/09/1997, nouvel arrêté préfectoral le 18 février 2002

#### Milieux naturels :

Altitudes variant de 400 à 1683 m d'altitude. Le site comprend des estives, des milieux boisés à exposition variable, et des milieux rupestres.

- Pelouses et prairies :
  - formation herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones de montagne.
  - pelouses calcaires karstiques
  - pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
  - pelouses calcaires alpines et subalpines
  - mégaphorbiaies eutrophes
- Landes et fourrés :
  - landes subalpines et alpines
  - landes oro-méditerranéennes endémiques à genets épineux
- Forêts:
  - forêts de ravins, d'éboulis ou de pentes du Tilio-Acerion
  - hêtraies riches en épiphytes
  - hêtraies calcicoles
- Zones humides et sources : sources pétrifiantes avec formation de traversins
- Eboulis et falaises : éboulis ouest méditerranéen et thermophiles
- Grottes
- Patrimoine géologique et sous-terrain

#### Espèces remarquables :

- Faune :
  - 22 espèces de rapaces, dont 18 nicheuses : gypaète barbu, circaète Jean Leblanc, vautour percnoptère, vautour fauve, aigle royal, aigle botté, faucon pèlerin,
  - Oiseaux : Grand tétras, lagopède, perdrix grise, perdrix rouge, pic à dos blanc, chocard à bec jaune, tichodrome échelette
  - Mammifères : Desman, isard, mouflon, chat forestier, blaireau, fouine, martre, genette, lynx (présence à confirmer). Chiroptères : Minioptère de Scheiber, Murin de Daubenton, grand Murin, petit Murin, Rhinolophe euryale, grand Rhinolophe, petit Rhinolophe, Vespertillon à oreilles échanquées, Vespertillon Natterer
  - Amphibiens : Euprocte, crapaud accoucheur, crapaud commun, grenouille rousse, grenouille agile, triton palmé, salamandre
  - Reptiles : coronelle, couleuvre à collier, couleuvre verte et jaune

- Insectes : Orthotric de Roger, Rosalie des alpes
- Flore : compte tenu de sa position intermédiaire entre zones atlantiques et méditerranéenne, le Massif du Pibeste héberge des espèces floristiques à tendance méditerranéennes et atlantiques.
- Androsace cylindrica, Aspérule hérissé, Bartsie en épi, Daboécie cantabrique, Drosera rotundifolia, Erodium de Manescau, valar verdâtre, gispet, genêt occidental, benoîte des Pyrénées, Millepertuis de Burser, Ophioglosse des Açores, Orchis porte punaise.

#### Inventaire/ autre mesure de protection :

- ZNIEFF de type 1 et 2
- La Réserve est entièrement incluse dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : Granquet, Pibeste et Soum d'Ech (FR7300920) et recoupe la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 72100920
- Projet de réserve biologique intégrale forestière sur la forêt de St Pé de Bigorre

#### Pressions / menaces :

- Très forte fréquentation et multi-usages du site à gérer en cohérence
- Risque de dérangement et de dégradation de milieux naturels liés aux activités de tourisme, de loisirs
- Nécessité d'une gestion adaptée aux enjeux du territoire : maintien du pastoralisme et gestion forestière durable.

#### Réglementation proposée :

- interdiction introduction espèces
- interdiction porter atteinte à faune et flore
- interdiction collecte minéraux et fossiles
- activités sportives et loisirs s'exercent conformément à un plan de circulation
- chiens tenus en laisse (quelques exceptions)
- interdiction circulation et stationnement véhicules à moteur
- travaux interdits sauf autorisation Région
- campement interdit (sauf bivouac dans zones définies)
- feu interdit (sauf écobuage)

Situation foncière : Propriété des 8 communes + 11 particuliers + Etat (Forêt domaniale)

Certaines parcelles sont en indivision entre différentes communes.

La forêt domaniale de Saint Pé de Bigorre est en indivision avec l'Etat.

#### Gestion actuelle / aménagements /usages :

- Existence d'un DOCOB pour le site Natura 2000 dont les objectifs de gestion qui s'appliquent sur la Réserve sont :
  - pérenniser et soutenir les pratiques agricoles et pastorales,
  - maintenir les activités de tourisme et de pleine nature existantes,
  - poursuivre la gestion forestière tout en veillant à approfondir les connaissances sur son implication dans le devenir des habitats forestiers,
  - préserver les espèces animales et végétales et leurs habitats, approfondir la connaissance sur les chiroptères et les insectes en particulier,
  - sensibiliser et informer les usagers sur le patrimoine naturel du site.
- Préparation d'un plan d'aménagement forestier à échéance 2010.
- Pas de plan de gestion de la RNR à ce jour, mais en 2010, une réflexion méthodologique s'engage sur le cadre du partenariat à mettre en place pour préparer le plan de gestion.

- Gestion actuelle par pâturage, écobuage, 4 groupements pastoraux-18 éleveurs (troupeaux locaux essentiellement). Le maintien d'une pression pastorale suffisante sur les landes des ouvertes est une condition nécessaire pour préserver la richesse des milieux de landes et de prairies. Les activités traditionnelles : pastoralisme, production de bois sont encore présentes dans la réserve. Les estives les plus difficilement accessibles s'embroussaillent. Des travaux d'ouverture de pistes DFCI (défense contre les incendies s'engagent en 2010 conformément à un cahier des charges bâti en concertation avec les différents interlocuteurs de la Réserve). Projet d'aménagement d'accès à l'eau en estive.
- La forêt occupe plus de 50% de la surface de la Réserve dont la majorité relève du régime forestier et est gérée par l'ONF :
  - gestion en futaie régulière ou irrégulière
  - certaines parcelles n'ayant pas été exploitées depuis plus de 80 ans, elles évoluent en forêt subnaturelle
  - plantations résineuses en forêt communales
  - quelques équipements forestiers : routes forestières, pistes d'exploitation, aires de retournement, pistes de défense contre les incendies.
- La chasse est pratiquée sur l'ensemble du massif. La chasse concerne les sangliers, mouflons, isards et chevreuils. Existence d'un Groupement d'Intérêt cynégétique qui regroupe les sociétés de chasse de certaines communes du Massif.
- Loisir et tourisme : fréquentation importante, proximité immédiate de Lourdes. Randonnée (5 sentiers de randonnée pédestre balisés), spéléologie, escalade, VTT dont les pratiques seront encadrées.
- Un sentier botanique à rénover.

#### Principales modalités de gestion prévues :

- maintien du bon état de conservation de la Réserve,
- amélioration de la connaissance,
- capitalisation de la connaissance en vue du porter à connaissance,
- accueil et sensibilisation du public,
- engagement d'un développement qui s'inscrive dans la durabilité en appui sur les différents acteurs locaux ,
- maintien et promotion d'une activité pastorale durable.

La complémentarité entre les documents d'aménagement forestier et le plan de gestion de la Réserve sera recherchée.

Gestionnaire actuel: SIVU du Massif du Pibeste désigné dans l'acte de création de la Réserve et dont l'objet (conformément aux statuts du SIVU révisés en 2010) est « la protection du Massif du Pibeste et la gestion de la Réserve naturelle ».

A noter :

- le SIVU intègre la commune de Serres qui n'est pas incluse dans la Réserve,
- l'opérateur du site Natura 2000 est l'ONF, l'animateur du DOCOB est le SIVU.

En application du Code forestier, l'ONF est gestionnaire de la forêt domaniale de St Pé ainsi que des forêts soumises au régime forestier (ce qui représente plus de la moitié de la superficie de la Réserve).

#### Partenaires scientifiques :

- LPO : suivi des rapaces, animation via le réseau éducation à l'environnement de Pyrénées Vivantes. Une convention « Grands rapaces » a été signée par la plupart des acteurs du site,
- Conservatoire botanique,

- ONF : inventaires patrimoniaux sur la forêt domaniale, partenariat à développer en vue de la préparation du plan de gestion de la Réserve et de la révision du plan d'aménagement forestier,
- Parc national des Pyrénées : une convention avec le Parc national existe mais serait à réactiver,
- AMIDEV (Bureau d'études AMénagement, Innovation, DEveloppement)
- Fédération des chasseurs : partenariat à renforcer en particulier pour le suivi des galliformes et le suivi des mouflons aujourd'hui réalisé par la Fédération des chasseurs,
- CPIE Bigorre Pyrénées : animations auprès du public scolaire,
- CREN Midi-Pyrénées : appui à la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 sur le volet pastoralisme,
- Croupe Chiroptères de Midi-Pyrénées : suivi des chiroptères,
- Groupements pastoraux.

#### Enjeux :

- maintenir les activités traditionnelles garantes de la conservation des milieux, tout en intégrant les contraintes réglementaires associées au statut de RNR et en garantissant les objectifs de gestion conservatoire de la Réserve,
- bâtir et animer durablement le partenariat scientifique indispensable au suivi de la réserve et à la construction du plan de gestion,
- poursuivre l'appropriation de l'outil RNR par toutes les catégories d'acteurs du territoire (élus, chasseurs, éleveurs, activités de tourisme et de loisirs...),
- actualiser la connaissance en continu.